

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Juin 2012

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3-4
Memorial Day	5-7
Compétition Nationale des Cadres de Réserve	8-9
Exposition au Musée Royal de l'Armée	9
Le 12/13Li à Boletice	10-14
L'avancement dans le grade	15
Le Règlement A84 n'est plus	16-21
Exercice de mandats communaux pour les Militaires	22
Nouvelles directives concernant la Réserve	23-29
Congrès CIOR et CIOMR	29
Activités du CRMRLg	
Te Deum — Sa 21 Jul	30
Les Coteaux de la Citadelle – Ven 31 Aou	31
Séance de tir pour Cadres de Réserve – Sa 15 Sep	32-33
BBQ des familles – Dim 16 Sep	34
Activités de novembre	35

Le Petit Mot du Président

*Col (R) Dominique DI DUCA
Président*

Et nous voici déjà en juin, que le temps passe vite !!!

Ma dernière adresse date de décembre, puisqu'en mission OMLT, nos compères Jean VAN BRUSSEL et Serge HENNIQUIAUX ont assumé l'intérim. Rentré d'AGHANISTAN où le BnMd RChA (lisez bataillon médian des Chasseurs Ardennais...) assure le rôle jusque ce mois-ci, il m'a été possible de recoller avec la vie belgo-belge, de me replonger dans la vie de nos associations et de constater une fois de plus que nous vivons !!!



En avril, le mandant du **président national de l'URNOR** a été renouvelé pour une période de deux ans. A cette occasion, notre membre, le Sous-Lieutenant JP LAMBRECHTS accompagnait la délégation liégeoise et a découvert une partie des coulisses de l'URNOR. Cette assemblée générale a désigné ses nouveaux administrateurs et trois membres du CRMRLg (LCL VAN BRUSSEL, ROUSSEAU et moi-même) y siègeront. Rappelons que ces mandats sont fonction du nombre de membres dans les cercles locaux.

Le BAN qui s'ouvre à nous est à nouveau riche d'informations aussi diverses que variées. Une première partie événementielle, une seconde plus administrative et, la troisième, annonçant les activités futures.

Le passé récent a fait place à la mémoire au cimetière de Neuville-en-Condroz. Nous avons réussi à obtenir le texte de l'allocution du Ministre des Affaires Etrangères et le reproduisons à votre intention (voir pp.5-7).

Trois membres de notre Cercle, affectés au CRC Glons, ont participé à la compétition nationale des militaires de réserve et ont rempoté la coupe de SM le Roi. Fait marquant, s'il en est, qui nous est rapporté ici (voir pp. 8-9).

D'autre part, lorsqu'un Réserviste a l'opportunité de participer à des activités particulières, il est souvent intéressant d'en prendre connaissance. Notre ami Jef DOHOGNE a accompagné le BnMd 12/13Li en Tchèque. Il nous détaille cette mission (voir pp. 10-14). Lors d'une prochaine revue, ce sera au tour de Lambert LHOEST d'en faire de même suite à sa mission en Norvège à laquelle il participe en ce mois de juin.

La Défense est une grande administration qui a ses règles. Les règles vis-à-vis du personnel de Réserve sont claires, précises, parfois redondantes si bien que l'administration, les Chefs de Corps et les Réservistes eux-mêmes parfois s'y perdent. On perd donc du temps, du personnel, de la motivation, etc... Néanmoins, il a été jugé utile de revoir le règlement **A84 et de le découper en directives** (voir pp. 16-21).

Il faut savoir que celles-ci peuvent être plus facilement et plus rapidement modifiées. Ce qui est chagrinant, c'est de savoir que DGHR a mis en place un processus décisionnel quant à l'écriture des directives reprenant notamment la concertation avec les organisations représentatives des personnes concernées par lesdites directives. Étonnamment (?!?), les associations de Réservistes n'ont pas été rencontrées alors qu'elles sont nommément reprises comme étant collaboratrices de la Défense. Deux poids deux mesures donc par rapport au reste du personnel. Comprenez qui voudra.

A ce sujet, rappelons – une fois de plus - que nous sommes aussi responsables de nos dossiers, ceci est aussi rappel dans nos lignes.

A la demande du LtGen GROSDENT, vu que les **élections communales** arrivent, nous avons jugé utile d'inclure une note à ce sujet puisque les militaires peuvent désormais se porter candidats (voir p. 22). En tant que Réservistes, nous ne devons pas introduire de déclaration d'intention. Pour les personnes concernées, nous recommandons de prendre connaissance des Lois et AR s'y référant. Certains membres du Cercles ont des mandats politiques et ceci n'influence pas leur parcours militaire.

Une nouvelle directive concernant le passage des Réservistes dans la « **Réserve Mobilisable** » ou dans le « **Pool Réserve Consultable** » est parue (voir pp. 23-29). En prendre connaissance permet de mieux se situer en car de problème de carrière. En effet, certains ne sont peut-être plus à leur place dans leur Unité. Environ 1500 places sont ouvertes et 1250 sont occupées. Il est donc bon de savoir que la mobilité existe aussi pour nous et que l'immobilité risque parfois d'avoir des conséquences statutaires tel qu'un retard à l'avancement par exemple. N'ayez pas peur de prendre contact en cas d'incompréhension de la directive.

Dans les mois qui viennent, les activités seront une fois de plus ouvertes au plus grand nombre.

Le mois prochain, nous vous attendons à Liège pour la **Fête Nationale** (voir p. 30).

Fin août, une activité à caractère plus culturel nous permettra de parcourir les **coteaux de la Citadelle** de manière commentée (voir p. 31).

Mi-septembre, deux activités nous réunirons ; une première au **stand de tir** de la police de Liège (voir p. 32-33) et le lendemain pour le **barbecue familial** (voir p. 34). A ce sujet, signalons que l'apéritif se fera sous forme de « **balade-apéritive de dégustation** » d'environ 3Km au cours desquels pas moins de cinq boissons et divers fromages seront proposés, modérément, à vos papilles.

Oui, parfois on peut être original... mais inscrivez-vous à temps, il faut que la logistique d'organise.

Veillez donc à vous inscrire à temps, via le site ou le GSM ou le courriel ou le courrier ou ... souvent le paiement vaut pour inscription.

Enfin, les quelques retardataires ayant omis de verser leur cotisation trouveront un rappel en bonne et due forme, merci de bien vouloir en tenir compte.

Que l'été vous soit profitable !!

Memorial Day — Sa 26 Mai 2012

Lors du MEMORIAL DAY à NEUVILLE-EN-CONDROZ, le 26 mai 2012, nous avons fleuri la tombe du Staff Sergeant Cecil BROOKS.

« Si on vous demande ce que vous avez fait le week-end dernier, ne dites pas que vous êtes allés à une cérémonie du souvenir, mais que vous êtes allés empêcher la prochaine guerre mondiale » (Howard Gutman)

Parmi la foule présente, dans un décorum très bien rôdé, on pouvait reconnaître de nombreuses autorités civiles et militaires des cadres d'active et de réserve.

On pouvait reconnaître, entre autre, l'ambassadeur des Etats-Unis, Monsieur Howard Gutman, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Reynders, le Ministre du gouvernement wallon, Monsieur Marcourt, les députés provinciaux Gilles et Pire, Monseigneur Jousten, évêque de Liège ainsi que Monsieur Cortis, Bourgmestre de Neupré. Chacun des intervenants, dans sa fonction



**CECIL N. BROOKS
S SGT 291 INF 75 DIV
IDAHO MAR 13 1945**

rappela le sacrifice de ces jeunes venus de si loin pour défendre nos libertés mais insista surtout sur le regard vers le futur qu'il y a désormais à faire.

La Défense était représentée par Lt Gen JOCKIN et Col BEM BABETTE. La musique Royale de la Marine assurait la partie musicale et UNE Sec du 4Bn Gn d'AMAY



formait le Det d'honneur belge. La Joint Honor Guard représentait les Forces US en Belgique.

Comme chaque année, c'est en présence de nombreux anciens et portes drapeaux que les enfants de l'école de NEUPRE interprétèrent le « Star Spangled Banner »

La tradition du « missing man » imaginée dès le conflit de 14-18 pour montrer au sol quels étaient les pilotes abattus en mission fut représentée par un Det de QUATRE avions A-8 (chasseur de chars) du 81st Fighter Squadron de la base aérienne de SPANGDAHLEM (RFA) qui survola le site à basse altitude.

Nous fixons déjà rendez-vous en 2013 afin de commémorer le 68^{ème} anniversaire de la fin des hostilités.

Pour découvrir l'allocution de l'ambassadeur des Etats-Unis : tapez le lien internet suivant : <http://french.belgium.usembassy.gov/>



A l'occasion de cette cérémonie, nous reproduisons ci-dessous le texte de l'allocution du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères – Monsieur Didier REYNERS.

.....

J'étais il y a quelques jours à Chicago, dans cette région des Grands Lacs qui fut l'un des principaux foyers de l'immigration belge aux USA. Emu au souvenir de ces milliers de jeunes Liégeois, Brabançons, Flandriens, Hennuyers qui ont traversé terre et mer pour aller nourrir la terre du *Midwest* de leur peine et de leur sueur, à la recherche d'une vie meilleure pour leurs enfants.

Mais que dire alors de l'émotion aujourd'hui, entouré des tombes d'autres jeunes gens, venus donner leur sang et leurs corps à la terre de notre pays, pas parce qu'ils avaient quelque chose à y trouver pour eux-mêmes ou pour leurs enfants et petits-enfants, mais pour libérer l'humanité du fléau nazi.

Seventy years after the arrival of the first United States contingent in Europe, some of the youngest of the young American soldiers who came to liberate the continent are now old men. But most of the heroes who did not perish here on the rolling hills of the Condroz Ardennais or elsewhere in Belgique or in Europe have died since.

Does this mean that our debt to the fallen soldiers is now extinguished, or at least diminished... Nothing is less true, the long time that

has gone by since makes their sacrifice even more impressive and humbling today. Let us think of all those years of family joys, of good time with friends, of professional or sport achievements, love, wedding, births and children growing that have been robbed from the young men interred around us here, robbed from their wives and children, robbed from their parents and friends. 70 years. Il est donc plus que jamais de notre devoir de continuer à célébrer leur souvenir comme nous le faisons aujourd'hui, avec les honneurs militaires, civils et religieux. Mais au-delà du recueillement, de l'hommage et de la mémoire, au-delà des prières et des discours, nous devons aussi perpétuer la célébration de leur courage et de leur abnégation en continuant la tâche pour laquelle ils sont morts.

The Nazi and their Axis allies were defeated in 1944-1945 in Europe, but other totalitarian and brutal regimes and ideologies are still spreading seeds of violence and hatred and endangering the world's very stability. Our commitment, our fidelity to NATO, as reiterated in Chicago recently, our military and civilian involvement side-by-side with U.S. and Allied troops today in Afghanistan and on other theaters of operations, our unwavering diplomatic action along with the same partners against other regimes threatening their neighbors or killing and torturing their own citizens are indeed part and parcel of celebrating the memory of the young servicemen who sacrificed their lives for us during the two world wars.

Il n'y a pas de quêtes plus dignes et plus admirables que celles de la paix et de la liberté. Rendons hommages aujourd'hui à ceux qui ont sacrifié leur vie.



La Compétition Nationale des Cadres de Réserve 2012

*Cdt (R) Michel RINGLET
Compétiteur*

Cette année, la CNMCR s'est déroulée les 10 et 11 mai derniers au camp d'ELSENBORN avec comme unité d'appui le CRC Glons.

17 équipes étaient inscrites lors de cette édition dont une équipe Franco-Suisse.

L'équipe du CRC Glons formée par 4 membres de l'ARA mais également 3 membres du CRMRLG (Cdt Michel RINGLET, Cdt Philippe REYNDERS, 1Lt Jean MOXHET, Adjt Hervé EMELEER) participait cette année à la compétition avec un objectif de taille : remporter l'épreuve pour une troisième année consécutive ! En effet, l'équipe a déjà remporté les éditions 2010 à FLORENNES (2W) et 2011 à KLEINE BROGEL (10W).



Et, si la même équipe mixte (Officier et Sous-officier) remporte 3 fois d'affilée la compétition, elle conserve définitivement la coupe de sa Majesté le Roi. Coupe qui est effectivement remise lors d'une réception au palais.

De ce fait, nous avons préparé sérieusement cette compétition en soignant notre condition physique (mais pas trop) et en révisant un maximum de matières.

Sous une météo clémente, nous avons parcouru (et couru) pendant 2 jours plus d'une vingtaine de kilomètres. Les 23 épreuves très diversifiées et un peu plus physiques que l'année précédente, ne nous ont laissé que peu de répit.

La plupart des épreuves étaient très bien scénarisées, ce qui les rendait attractives et réalistes : CBRN, P.O., premiers soins, piste de cordes, check point, tir, grenades, Night vision, orientation, Biathlon, anti-feu, etc...

Une des particularités de cette édition est que les épreuves physiques demandaient pas mal de réflexion afin de rapporter un maximum de points. Donc, le manque de muscles et l'âge ont été compensés par l'activité des neurones.

Et... l'objectif a été pleinement réalisé, le CRC terminant 1^{er} du classement général.

Lors de la remise des prix, la coupe du Roi a été remise à notre équipe par le Général Van Den Put, chef de la Maison Militaire du Roi.

Je vous convie vraiment à participer à la prochaine édition de la CNMCR avec votre cercle, votre unité ou en individuel (les équipes sont formées sur place). La compétition ne demande pas un haut niveau physique, elle est très abordable et didactique.

Le travail des organisateurs ainsi que les Unités d'appui doivent être encouragés et remerciés par notre présence.



"Bric-à-brac de soldats entre la vie et la mort" exposition au Musée Royal de l'Armée jusqu'au 15/09/2012

Pendant la guerre, la survie d'un soldat ne dépend pas uniquement de ses armes. Elle est aussi liée à tous ces objets familiers comme des jumelles, une boîte de conserve, une pelle ou encore un dictionnaire.

Que pouvaient contenir les poches d'un soldat allemand pendant la Grande Guerre ? Que mangeaient les soldats américains pendant la Seconde Guerre mondiale ? Lors d'un temps mort ou dans les moments de panique, le soldat se trouve réconforté par des cigarettes, un paquet de chewing-gum, un jeu de cartes, de la musique ou un petit verre. Les blessures exigent des soins et les nerfs rudement mis à l'épreuve réclament du repos. Il cherche à maintenir à tout prix le contact avec les êtres chers et souhaite se tenir au courant des dernières évolutions...



Boletice – le « 12 Boules » devenu LtBn sur les traces des unités de l'ex-Pacte de Varsovie.

Cdt (R) Jean-François DOHOGNE

Après sa rentrée d'opérations (OMLT 10_11 – vous lirez Operational Mentoring and Liaison Team - et ISAF 11_02 – vous lirez ici International Security and Assistance Force), la priorité du commandement du 1LtBn 12/13Li fût de réorganiser son ordre de bataille « traditionnel » et reprendre le cycle du training. Malgré tout, un programme intense l'attendait pour ce dernier trimestre 2011 : Diverses inspections logistiques, mais aussi un camp d'entraînement à Marnehuizen (NED) au mois d'octobre déjà et à Sennelager (GER) au mois de novembre.

Un camp bataillon ne s'improvise pas car il sous-entend en général un déploiement de près de 500 hommes et tous les aspects doivent être bien entendu pris en compte : Pers, Log, Mat,...

Au contraire de Marnehuizen et de Sennelager, Boletice est un nouveau camp pour le 12, qui en Tchèque s'était déjà entraîné à deux reprises à Rhadiste (près de la frontière Ouest du pays). Ce camp d'entraînement rénové dans les années 70 se situe dans le Sud de la Bohème.



me (à 15 Kms de Ceski Krumlov). Le but de la manœuvre était de poursuivre le training du bataillon principalement au niveau Peloton et Compagnie ceci afin de monter en puissance en vue de la participation au camp Brigade de juin et à son évaluation au quatrième trimestre.

Une première semaine de reconnaissance sur le terrain prit place dès novembre 2011 et une seconde pour affiner les contacts et le programme sur place eût lieu en janvier 2012. Les premiers éléments du Battle Group (l'Advanced Party¹) partie aux aurores jeudi 08 mars 2012 était chargée d'organiser l'arrivée des éléments (le Gros) dans la FOB Boletice (Forward Operating Base²).

Le charroi du 12 a évolué ces dernières années, il n'y a plus de Véhicules Blindés d'Infanterie : les AIFV et autres M113 ont été pour partie revendus, et les autres redistribués au sein des Unités Blindées de la Brigade Médiane. De plus, il est devenu un peu « disparate » : Une Compagnie est équipée d'Unimog, véhicule traditionnel de l'Infanterie Légère et l'autre Compagnie est équipée de MPPV (Multi-Purpose Vehicle). Le 12 s'est déployé entièrement à Boletice (excepté sa 1^{ère} Compagnie qui s'occupe, depuis l'incorporation de recrues en janvier 2012, de la formation de base de celles-ci) avec un Det (Détachement) Génie, un Det CIS (Communications and Informations Systems³), un Det MP, une Equipe PolFed, et un Det RLS (Real Life Support⁴).

Vu la distance par rapport à la Belgique (plus de 800 kilomètres au départ de Spa), le matériel roulant faisait le déplacement en deux étapes : c'est en début de soirée du lundi 12 mars 2012 que les premiers éléments arrivaient au camp militaire d'entraînement de l'US Army en Allemagne à Graffenwöhr (GTA : Graffenwöhr Training Area). C'est là qu'avait eu lieu le camp de cohésion des Det Opérationnels du

12 (OMLT 10_11 et ISAF 11_02) en septembre 2010.

Après le replein des véhicules et une bonne nuit de sommeil, les rames commencèrent à affluer à la FOB de Boletice en début d'après-midi le lendemain où elles ont été amenées dans leurs installations pour la période de camp par le PI



(Personnel d'Installation). Le gros du personnel, parti au départ de Spa le matin de ce 13 mars 2012 nous rejoignait en bus dès la soirée.



Après une installation rapide, un troisième repas chaud pour caler les estomacs pour la nuit, les ordres et briefings se succédèrent à tous les échelons afin de commencer les activités d'entraînement dès le lendemain matin. Les trois premiers jours (mercredi, jeudi et vendredi) étaient principalement ciblés autour d'une part des LFX niveau Peloton (Life Firing Exercise⁵) de jour comme de nuit pour les uns, et d'autre part par des Exercices tactiques niveau Peloton pour les autres. Le Week-End, tout comme dans la majorité des camps d'entraînement militaire, aucun tir à balles n'est autorisé sur le camp de Boletice et donc le programme reprenait des Exercices tactiques niveau Compagnie, ceci pour préparer les FTX (Field Training Exercise⁶) des Compagnies la seconde semaine de camp. Aussi les séquences d'ordre Bataillon commencent dès le Week-End. Dès le dimanche soir, les séquences d'Ordre pour le FTX de la 2Cie étaient lancées (Groupe d'Ordre Compagnie, Groupe d'Ordre Peloton et Groupe d'Ordre Section).

Le lundi 19 mars 2012 voyait la 3Cie poursuivre les LFX niveau Peloton et en soirée, celle-ci recevait aussi ses séquences d'Ordre pour son FTX. La 2Cie, dans un scénario contemporain d'activation des Forces Armées se mettait en position en ZDisp pour lancer les actions nécessaires sur un relai radio du Bataillon aux mains des terroristes sévisant dans la région (et dont le personnel avait été pris en otage).

Le mardi 20, après ses actions de reconnaissance sur son Objectif, la 2Cie exécuta son raid de compagnie aux premières lueurs, et devait gérer la problématique du piégeage, et exécuter son retour vers son Cantonnement. Inévitablement, cette exfiltration fit l'objet d'une

embuscade par les terroristes (nouveau problème à gérer par le Comd-Cie). La 3Cie, se mettait en place en Zdisp pour lancer les actions nécessaires sur un « stronghold » des terroristes (un petit village accroché à flanc de montagne).

La nuit du mardi au mercredi et mercredi en journée, c'était la 3Cie qui était bien occupée à reconnaître son objectif (un « stronghold » d'Insurgés dans un petit village accroché en flanc de montagne) et à préparer une attaque afin de libérer des otages et ensuite se désengager (elle aussi tombera dans une embuscade au retour).

Le jeudi 22 mars 2012, loin du stress de l'entraînement, on retrouvait la fébrilité du retour du Battle Group vers la Belgique et du personnel vers ses familles : Maintenance Pers, Armt, Mat, activités logistiques afin d'assurer le bon déroulement du désengagement de tous les éléments dès le lendemain (les premiers éléments quittant Boletice dès 02 heures du matin).



Ce fût un camp riche en activités, dans un terrain difficile où chacun aura appris ce qui attend le 1LtBn 12/13Li dans sa nouvelle configuration. Mais le Lignard reste digne de sa devise « à l'avant-garde » et saura montrer toutes ses capacités pour relever les nouveaux défis qui l'attendent.

Notes de fin de document :

1. Advanced Party : Reprend le traditionnel PI (Personnel d'Installation) et d'autres éléments opérationnels dans le cadre de la poursuite de la préparation des activités prévues durant le camp.
2. Forward Operating Base : Littéralement Camp avancé d'Opérations, endroit une Unité est déployée et duquel pourront démarrer ses Missions Opérationnelles .
3. Communications and Informations Systems : Termes génériques désignant les Troupes de Transmissions, qui rejoignent une Advanced Party afin de mettre en œuvre tous les moyens modernes de communications nécessaires afin que l'Unité déployée puisse exécuter ses communications opérationnelles en interne et en externe (vers et de la Belgique).
4. Real Life Support : Tous les éléments logistiques nécessaires à l'Unité déployée afin que cette dernière puisse réaliser les Missions assignées dans le cadre du Training ou dans le cadre Opérationnel. Cet élément prend de plus en plus le nom de JSD pour Joint Support Detachment.
5. Life Firing Exercise : Exercice Tactique à balles de guerre d'une unité opérationnelle se déroulant sur un stand de combat prévu à cet effet et organisé en conséquence (un schéma de cible est organisé dans le cadre des objectifs fixés par la branche 3 – Training – suite aux reconnaissances effectuées par l'Unité qui exécute le camp d'entraînement. Sur le plan de l'organisation, l'infrastructure du stand appartient au personnel du camp tandis qu'au niveau de l'exécution, un coaching tactique de l'Unité exécutante et un encadrement de sécurité – suivant les directives belges de sécurité, mais aussi les impositions de sécurité propres au camp – sont prévus).
6. Field Training Exercise : Exercice Tactique (en général avec munitions blank) d'une unité opérationnelle en camp organisé dans les limites autorisées du camp

Avancement de grade

Capt (R) Paul SCIMAR
S5-Webmaster CRMRLg

Les articles 48 et suivants de l'arrêté royal du 3 mai 2003 relatif au statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées, tel que modifié par l'arrêté royal du 16 octobre 2009 modifiant le statut des militaires du cadre de réserve des forces armées, prévoient les conditions nécessaires pour l'avancement de grade.

La note "Gestion et mise en œuvre des militaires de réserve" DGHR-SPS-RESK-001 du 16 Mar 12 (disponible sur l'Extranet DGHR <http://dghr.mil.be>) rappelle explicitement en son chapitre 7, point 701, b. que : « Les militaires de réserve, classés dans la réserve non-entraînée, n'entrent pas en ligne de compte pour l'avancement aussi longtemps qu'ils appartiennent à la réserve non-entraînée. »

Afin d'être promu dans le grade supérieur dans les meilleurs délais, insistez auprès de votre unité pour qu'elle vous rappelle bien chaque année le nombre de jours minimum. Sans cela, vous ne serez plus considéré comme faisant partie de la réserve entraînée pour cette année-là et votre avancement sera retardé d'autant.

Vous voilà prévenus !



Réservistes attention !

Vous êtes **RESPONSABLES**
de votre carrière et de votre dossier.

L'ASE en est uniquement gestionnaire.

Prenez les devants ! Rencontrez vos gestionnaires,
rendez-vous aux drinks d'unité, aux fastes, répondez
à leurs demandes.

En bref, **montrez-vous !**

Le Règlement A84 n'est plus

*Synthèse réalisée par le Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

La Direction Générale des Ressources Humaines (DGHR) de la Défense vient de publier cinq documents concernant la Réserve, qui tout en remplaçant le règlement A84 et sans abroger les lois et arrêtés royaux ayant trait à la Réserve précisent :

- *L'engagement, la gestion et la mise en œuvre de la réserve au sein de la Défense (DGHR-APG-RESK-001 Ed 001 / Rev 000 - 16 Mar 12);*
- *La formation continuée des militaires de réserve (DGHR-GID-RESK-001 Ed 001 / Rev 000 - 16 Mar 12) ;*
- *Le statut des militaires du cadre de réserve (DGHR-REG-RESK-001 Ed 001 / Rev 000 - 16 Mar 12) ;*
- *La gestion et la mise en œuvre des militaires de réserve (DGHR-SPS-RESK-001 Ed 001 / Rév 000 - 16 Mar 12) ;*
- *Le Programme Joint Reserve (DGHR-SPS-RESK-002 Ed 001 / Rev 000 - 16 Mar 12).*

Je ne voudrais pas lasser votre lecture par la présentation in extenso de ces divers documents qui, par ailleurs, sont consultables directement à l'unité d'affectation ou via www.dghr.mil.be pour les militaires de Res encore actifs.

Cependant, il me semble intéressant de pointer dans les textes quelques passages intéressants.

- *La Direction Nationale de la Réserve ;*
- *L'engagement et le rôle de la Réserve ;*
- *Les associations nationales de militaires de réserve ;*
- *La formation continuée des militaires de réserve ;*

La Direction Nationale de la Réserve

Une "Direction Nationale de la Réserve" (HRB-DNR), centralisée au sein de DG HR, assure la gestion, la mise en œuvre et l'administration de tout le personnel de réserve du département.

La gestion de la réserve nécessite une excellente maîtrise du statut. La sous-section "Gestion" - HRB-DNR/G – est chargée de la gestion individuelle du personnel et de l'administration pendant toute la carrière du militaire de réserve.

La mise en œuvre repose sur la politique, d'où une participation des militaires de réserve dépendant des besoins de la Défense et non pas du bon vouloir des intéressés. La priorité est donnée aux opérations. Cette mise en œuvre est dirigée par la sous-section "Politique et Mise en œuvre" – HRB-DNR/P – qui en assure également la gestion financière par le suivi des crédits mis à sa disposition via DG BudFin.

La mise en place est basée sur les principes de la gestion des compétences, où l'expression "the right man in the right place" est mise en application. Cette responsabilité est assurée par HRB-DNR/G. Dans cette optique, chaque mise en place tiendra compte du portfolio du militaire de réserve. Ce portfolio reprend les compétences professionnelles et l'expérience du militaire de réserve concerné.

Le portfolio ne doit pas être considéré comme un CV mais bien comme un instrument de travail pour le gestionnaire du personnel (GesPers). Il a pour but de permettre au GesPers d'avoir à tout moment une image correcte des possibilités et intentions de chaque militaire de réserve. À l'aide de ces données, le GesPers sera en mesure de répondre à toute question provenant soit de l'organisation, à la recherche d'un militaire de réserve bénéficiant d'un profil bien spécifique, soit du militaire de réserve lui-même qui souhaiterait une nouvelle affectation. Il est donc recommandé d'énoncer les compétences plutôt que les développer par un texte pas toujours compris par un néophyte.

L'engagement et le rôle de la Réserve

La réserve est essentielle pour l'exécution des missions des forces armées dans le cadre de leurs obligations nationales et internationales. La réserve est aussi un instrument idéal contribuant à maintenir et améliorer le lien Armée-Nation.

La Belgique n'a actuellement plus besoin de maintenir une réserve mobilisable de grande envergure. L'emploi de la réserve est basé sur les règles de la gestion des compétences, le militaire de réserve apportant sa collaboration à la Défense sur base de ses compétences professionnelles.

La réserve est composée actuellement de militaires de réserve en nombre réduit, qui sont entraînés et intégrés le mieux possible au sein des forces armées. Elle pourra être engagée dès le temps de paix, sur base volontaire dans le cadre d'engagements particuliers (sous le statut de la « réserve immédiatement disponible » ou via les « prestations volontaires d'encadrement ») et même, éventuellement, sur base obligatoire lorsque le gouvernement décrète la « situation de crise ». Lors de cette situation de crise, des rappels d'urgence obligatoires peuvent être imposés dans le cadre du maintien de l'ordre public, de l'assistance nationale ou internationale ou de l'engagement opérationnel.

Le militaire de réserve sera par la suite engagé de manière flexible tenant compte d'une part, des besoins de la Défense et d'autre part, de ses possibilités professionnelles ainsi que de sa disponibilité.

Un AR fixe le nombre maximal de militaires de réserve à 6.000, dont maximum 3.000 sont entraînés.

Une loi et un AR explicitent le statut du militaire du cadre de réserve qui est comparable dans les différents domaines du recrutement, de la formation, de l'entraînement, de la promotion et de l'emploi de la réserve à celui du militaire du cadre actif.

Le rôle de la réserve est défini comme suit :

- (1) renforcer les unités et états-majors dès le temps de paix;
- (2) apporter des compétences dont les forces armées ne disposent que peu ou prou ;
- (3) participer aux opérations en cours ;
- (4) participer aux missions territoriales orientées particulièrement vers "l'Aide à la Nation" ;
- (5) participer au maintien et à l'amélioration du lien Armée-Nation ;
- (6) participer à la montée en puissance des forces armées par les rappels ordinaires, les rappels spéciaux du temps de paix, les rappels d'urgence en situation de crise et, en cas d'absolue nécessité, les rappels de mobilisation.

La réserve doit être traitée autant que possible comme le personnel du cadre actif sous la responsabilité des chefs de corps. Compte tenu de leur disponibilité relative, les militaires de réserve doivent être suffisamment entraînés dès le temps de paix au sein des unités et dans leur fonction d'affectation.

Les associations nationales de militaires de réserve

Les associations nationales URNOR (Union Royale Nationale des Officiers de Réserve) et URNSOR (Union Royale Nationale des Sous-Officiers de Réserve) sont considérées comme des partenaires qui participent à l'engagement de la réserve et facilitent les relations entre les employeurs et les militaires de réserve.

Toutes les questions relatives aux groupements, cercles et associations de militaires de réserve affiliés à l'URNOR ou à l'URNSOR sont présentées par ou via ces dernières à HRB-DNR qui, le cas échéant, les transmet aux ACOS et DG et/ou composantes respectives.

A la demande des associations nationales, des réunions avec la HRB-DNR peuvent être organisées.

Les activités militaires des associations de militaires de réserve contribuent à l'entretien et au perfectionnement des connaissances de

base des militaires de réserve. Ces activités peuvent également être initiées à partir de HRB-DNR.

Les activités proposées par les associations de militaires de réserve sont coordonnées au préalable pendant une réunion annuelle avec la HRB-DNR et sont soumises pour approbation au Directeur général HR (programme annuel "Joint Reserve"). Les activités autorisées sont coordonnées par la suite avec les composantes concernées.

La formation continuée des militaires de réserve

La formation continuée - généralités

En tenant compte de la catégorie à laquelle le militaire de réserve appartient, la formation continuée a pour but de :

- se préparer à exercer une fonction qui correspond à la filière de métiers, pool de compétences ou domaine d'expertise attribués.
- se préparer aux épreuves professionnelles en vue d'une promotion aux grades ou catégories de personnel mentionnés ci-dessous.

La formation continuée du militaire de réserve consiste en un certain nombre de cycles de formation – repris ci-dessous.

Durant leur cycle de formation, les militaires de réserve exécutent des "prestations d'avancement".

Ci-dessous, une énumération des diverses formations (cours), ainsi que le programme des épreuves professionnelles pour l'avancement des militaires de réserve s'y rapportant.

La formation de caporal-chef

a. But de la formation

Préparation aux épreuves professionnelles donnant accès au grade de caporal-chef.

b. Cours et épreuves professionnelles

A la fin de la formation théorique suivie, a lieu un examen écrit qui compte comme épreuve professionnelle. Celui-ci a pour but d'évaluer la connaissance, la compréhension et l'emploi des matières enseignées en relation avec les modules donnés, "Organisation de la Défense" et "Fonctionnement de la Défense", propres à la composante ou état-major auquel appartient le militaire de réserve concerné.

La formation de sous-officier d'élite

a. But de la formation

Préparation aux épreuves professionnelles donnant accès au grade de premier sergent-major.

b. Cours et épreuves professionnelles

A la fin de la formation théorique suivie, a lieu un examen écrit qui compte comme épreuve professionnelle. Celui-ci a pour but d'évaluer le candidat au niveau de la connaissance, de la compréhension et de l'emploi des matières enseignées en relation avec les modules donnés, "Connaissance de la Défense" et "Leadership et management".

La formation de sous-officier supérieur de réserve

a. But de la formation

Cette formation a pour but de procurer au candidat sous-officier supérieur de réserve les compétences nécessaires pour l'exercice des tâches spécifiques aux fonctions de sous-officier supérieur de réserve dans le cadre de réserve ainsi que pour l'exercice des responsabilités inhérentes aux grades de sous-officier supérieur de réserve. La réussite aux épreuves professionnelles peut donner accès au grade d'adjudant-chef.

b. Cours et épreuves professionnelles

A la fin de la formation théorique suivie, a lieu un examen écrit qui compte comme épreuve professionnelle. Celui-ci a pour but d'évaluer le candidat au niveau de la connaissance, de la compréhension et de l'emploi des matières enseignées en relation avec les modules donnés, "Connaissance de la Défense" et "Leadership et management".

La formation de capitaine

a. But de la formation

Cette formation a pour but de développer chez l'officier de réserve les compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'officier subalterne du cadre de réserve au sein d'un état-major. La réussite aux épreuves professionnelles donne accès au grade de capitaine.

b. Cours et épreuves professionnelles

L'épreuve professionnelle spécifique de l'officier de réserve ayant suivi la formation de base d'état-major, comporte un examen écrit à l'issue de la formation, portant sur les matières enseignées dans le module « opérations propres à la composante ».

La formation de major

a. But de la formation

Cette formation a pour but de développer chez l'officier de réserve les compétences qui sont nécessaires à un officier supérieur du cadre de réserve pour exercer des fonctions d'état-major dans un cadre national ou international. La réussite aux épreuves professionnelles peut donner accès au grade de major.

b. Cours et épreuves professionnelles

L'épreuve professionnelle spécifique de l'officier de réserve ayant suivi la formation pour candidat officier supérieur, comporte les épreuves suivantes :

- Un examen écrit portant sur les matières enseignées dans le module « introduction aux opérations joint » ;
- Un examen oral devant un jury portant sur les matières enseignées dans le module « droit des conflits armés ».

La formation de lieutenant-colonel

a. But de la formation

Cette formation a pour but de préparer l'officier de réserve à l'exercice de fonctions supérieures d'état-major dans le cadre de réserve dans un cadre national ou international, de même que de développer les compétences requises dans un des domaines, soit « opérations », soit « management et leadership », soit « sécurité et défense ». La réussite aux épreuves professionnelles peut donner accès au grade de lieutenant-colonel.

b. Cours et épreuves professionnelles

Le candidat lieutenant-colonel du cadre de la réserve suit un des modules prévus propres aux cours supérieur d'état-major (cadre actif). Le module demandé est approuvé au préalable par le directeur général HR. Le programme des épreuves professionnelles consiste en la rédaction et la défense orale devant un jury d'une thèse relative à un sujet choisi.

La formation de colonel

a. But de la formation

Cette formation a pour but de préparer l'officier de réserve à l'exercice de fonctions supérieures d'état-major dans le cadre de réserve dans un cadre national ou international, de même que de développer les compétences requises dans un des domaines, soit « opérations », soit « management et leadership », soit « sécurité et défense ». La réussite aux épreuves professionnelles peut donner accès au grade de colonel.

b. Cours et épreuves professionnelles

Le candidat colonel du cadre de la réserve suit un des modules prévus propres aux cours supérieur d'état-major (cadre actif). Le module à suivre doit être différent du module qui a été suivi jadis comme candidat lieutenant-colonel. Le module demandé est approuvé au préalable par le directeur général HR.

Le programme des épreuves professionnelles consiste en la rédaction et la défense orale devant un jury d'une thèse relative à un sujet choisi.



A toutes les autorités de la Défense jusques et y compris les commandants d'unité et autorités en exerçant les attributions

Objet : Exercice de mandats provinciaux et communaux - Erratum

- Ref: 1. Loi du 14 janvier 1975 portant le règlement de discipline des Forces armées (Reg A16-Z1, Art 15, 15bis et 15ter)
 2. Arrêté royal du 7 septembre 2006 relatif au congé politique des militaires (Reg A16-Z7, Art 2 à 5)
 3. DGHR-REG-CARDI-001 Ed 001 / Rev 002 du 27 mai 2009
 4. Note HRA-E MITS 12-00128169 du 08 Mar 12 (NOTAL)

- Synthèse : élections communales 2012, mandat politique, erratum.
- La présente note annule et remplace la note en Ref 4.
- Les élections communales auront lieu le dimanche 14 octobre 2012.
- Les militaires du cadre actif et du cadre de réserve qui veulent se porter candidat aux mandats provinciaux et communaux belges doivent respecter les dispositions reprises en Ref 1 et 3. Les dispositions relatives au congé politique sont reprises en Ref 2.
- Procédure pour la déclaration d'intention pour les militaires du cadre d'actif
 La déclaration d'intention de se porter candidat pour un mandat politique doit être envoyée au Ministre de la Défense par lettre recommandée à la poste.
- Le chef de corps transmettra sans délai à HRA-E/D une copie de la lettre que le militaire élu à un mandat est chargé de lui envoyer en vertu de l'Art 2 de la Ref 2.
- Il est demandé d'assurer une diffusion maximale du contenu de cette note parmi le personnel militaire.

Philippe GROSDENT
 Lieutenant-général
 Aide de Camp du Roi
 Directeur général Human Resources

Correspondant : Yves VAN den BROECK
 Major
 Tél : +32(0)2/264.6120 ou 9-2820-6120
 Fax : +32(0)2/264.5811 ou 9-2820-5811
 E-mail : yves.vandenbroeck@mil.be



Direction Générale Human Resources
 Division Expertise Administrative
 Section Expertise Administrative
 Sous-section Discipline
 Quartier Reine Astrid
 Rue Bruyn, 1
 1120 BRUXELLES
 BELGIQUE





A toutes les autorités de la Défense jusque et y compris les Chefs de Corps et les autorités en exerçant les attributions

Objet: Directives concernant le passage des militaires de réserve vers la Réserve Mobilisable (Mob Res) ou vers la Réserve Consultable (PRC)

- Ref:
1. Reg A16-R10, R11
 2. DGHR-REG-RESK-001
 3. DGHR-SPS-HRPROC-001
 4. ACWB-REG-MEDMT-001
 5. CHOD MITS 10-00620998 du 12 Oct 10

1. Synthèse: militaires de réserve, Mob Res, réserve consultable, suivi dossier personnel.

2. Problématique:

Il est regrettable de constater que régulièrement ces derniers temps l'envoi des dossiers personnels aux services de DG HR, lors du passage de militaires de réserve - qu'ils fassent partie de la réserve volontaire ou de la réserve obligatoire - vers la Mob Res, ne se fait pas dans les règles ou est incorrect. Ceci occasionne une surcharge de travail pour les services en question avec le risque de voir ces dossiers se perdre ou être traités de manière erronée (en vue des comités d'avancement – inscriptions aux cours, ...). De telles situations sont à éviter impérativement.

3. Afin d'éviter ces problèmes à l'avenir, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- a. Les militaires de réserve appartenant à une unité ou à un état-major et qui veulent continuer à s'investir à la Défense sans toutefois occuper une fonction au sein de l'organisation de la Défense (le besoin n'étant plus requis) peuvent, sur décision de HRB-DNR, être transférés dans le « **pool de réserve consultable** » (PRC). Ils sont alors administrés par le Bn QG EM Def QRE – ESA 165 et NON par HRA-E/N. En fonction des besoins de la Défense et après accord de HRB-DNR, ces militaires de réserve peuvent exécuter des prestations. Les modalités pratiques lors du passage de ces militaires de réserve dans le pool de réserve sont décrites en [Ann A](#).
- b. Les militaires de réserve qui n'appartiennent ni à une unité/état-major, ni au PRC sont affectés par HRB-DNR à HRA-E/N "Bureau Archives / Réserve Mobilisable" (HRA-E/N-Arch/Mob Res). Les modalités pratiques lors du passage de ces militaires de réserve dans la Mob Res sont décrites en [Ann B](#).

Info: HRA, HRA-E/N, HRB-VR, HRB-CP, HRB-Eval, HRB-DNR/G, HRB-DNR/P, Bn HK Def St KKE
– ASE 185, COMOPSMED, ACOS WB –Sec Med Arch

Correspondant: Jean-Claude CARLIER
Colonel
Tel: +32(0)2/264.5630 ou 9-2820-5630
Fax: +32(0)2/264.6379 ou 9-2820-6379
E-mail: jean-claude.carlier@mli.be



Direction Générale Human Resources
Division Gestion
Direction Nationale de la Réserve
Quartier Reine Astrid
Rue Bruyn 1
1120 BRUXELLES
BELGIQUE



c. Les militaires de réserve qui ne peuvent servir plus longuement la Défense sont mis en congé définitif. Ils n'appartiennent dès lors plus au cadre de réserve et n'ont par conséquent plus d'obligations militaires. Leur dossier personnel doit obligatoirement être transmis à HRA-E/N - Bureau Archives (HRA-E/N-Arch).

d. En [Ann.C](#) vous trouverez un tableau synthèse reprenant les actions à entreprendre par les ESA des unités concernées lors de toute modification de la situation, tant d'un militaire d'active que de réserve. Notez bien que lors du transfert des dossiers médicaux de TOUS les militaires (d'active et de réserve), les ESA doivent distinguer le dossier médical curatif du dossier médecine du travail (voir Ref 4 et 5).

4. Les mesures et prescriptions décrites dans les annexes seront strictement appliquées et apparaîtront dans le document en Ref 3 lors de la prochaine adaptation.
5. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Cdt Thierry GYSELS, HRB-DNR/G,
Tel Nr 9-2820-6259 - E-mail: thierry.gysels@mil.be .

Jean-Claude CARLIER
Colonel
Directeur National de la Réserve

DIFFUSION D'INFORMATIONS – ATTENTION :

membres en ordre de cotisation et adresse mail connue

→ infos complètes et presque en temps réel.

visiteur du site non membre du Cercle

→ infos plus limitées et/ou différées.

MODALITES PRATIQUES CONCERNANT LE PASSAGE ET LA GESTION DES RESERVISTES DANS LE POOL DE RESERVE CONSULTABLE « PRC » VIA L'ESA 165

1. Passage de l'unité vers le PRC - ESA 165

a. Qui passe

- (1) le militaire de réserve qui pour des raisons de réformes structurelles (entre autres transformation de la Défense) n'a plus sa place au sein de l'organisation revue et corrigée, mais souhaitant encore exécuter des prestations est géré temporairement dans l'attente d'une prochaine affectation.
- (2) le militaire de réserve qui dans le cadre d'une révision du TO (à la demande des Chef de Corps et reconnue par les services DG HR) est transféré dans l'attente d'une affectation définitive, pour autant qu'il ne bénéficie pas d'une nouvelle affectation immédiate
- (3) le militaire de réserve qui sur décision de HRB-DNR est maintenu dans le pool de réserve du fait de son profil intéressant, dans l'attente d'une affectation définitive.

b. Actions au niveau des unités

L'unité convoquera le plus rapidement possible le militaire de réserve concerné, après confirmation par HRB-DNR de sa mutation dans le pool de réserve, afin :

- (1) d'établir une note d'évaluation au profit de ceux qui répondent aux conditions pour être proposés comme candidat au prochain comité d'avancement dans la catégorie de personnel dont ils font partie;
- (2) d'établir une proposition d'avancement selon les directives de HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité) à joindre au dossier personnel;
- (3) de récupérer l'Eq2 de Corps (voir Par 2 ci-après).

L'unité clôturera toutes les formalités en cours concernant les inscriptions aux cours, les engagements,...etc. avant de transmettre le dossier personnel.

L'unité avertira HRB-DNR à la clôture des dernières formalités administratives citées précédemment et proposera une date de mutation.

Actions au niveau de l'ESA unité : voir Ann C

Après avoir reçu de HRB-DNR l'avis de mutation du militaire concerné dans le pool de réserve, l'unité transmet le dossier personnel complet au Bn QG EM Def QRE – ESA 165, incluse la dernière évaluation et éventuellement la proposition d'avancement selon les directives de HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité). Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés par ESA 165.

c. Actions au niveau de HRB-DNR/G

HRB-DNR/G est le service responsable de la prescription des mutations vers le PRC et donc du contrôle préalable de la situation statutaire actuelle du militaire de réserve concerné (aspect entraînement, rengagement, formations,...).

La clôture administrative du dossier personnel en question par l'unité doit se faire avant la mutation. La date de mutation est déterminée conjointement par l'unité et HRB-DNR/G.

Un avis d'affectation est remis à l'intéressé.

d. Actions au niveau de l'ESA 165

L'ESA 165 assurera la continuité de la gestion dès le moment où le dossier personnel conforme lui aura été transmis (voir Par 1.b. ci-dessus). Les dossiers personnels non conformes (note d'évaluation manquante,...) seront renvoyés sur-le-champ.

Dès la reprise du dossier personnel, tous les actes administratifs se font via l'ESA. Les interlocuteurs ESA sont repris au Par 5. ci-dessous.

2. Equipement de Corps

Les directives concernant l'octroi d'EqT de corps sont reprises dans la directive DG MR.

Ref: DGMR-GID-FCCOM-SEIC-001 du 05 Jul 11 – plus particulièrement Pt 2.b.(4).

Un militaire du cadre de réserve qui ne dépend plus d'une unité d'active, pour autant qu'il reste dans la réserve disponible qui peut être engagée au profit des besoins de toute la Défense (ce qui est le cas de ceux qui font partie du "pool de réserve consultable"), gardera la partie de son EqT de corps correspondant au tableau repris au Pt 2.b.(4) de la GID (voir Ref et [App 1 à cette Ann](#)) – colonne ELE (paquet élémentaire) et BAS (paquet de base). Le reste de l'EqT sera restitué.

Les paquets ELE+BAS constituent l'EqT type des unités non engageables opérationnellement et satisfont aux besoins et à l'engagement des réservistes appartenant au "pool de réserve consultable".

Si à un moment donné le militaire de réserve doit participer à un exercice de longue durée ou à une opération extérieure réelle, il recevra l'EqT de corps complémentaire estimé nécessaire de/via l'unité à laquelle il sera alors rattaché.

3. Prestations

Les militaires de réserve qui font partie du PRC peuvent continuer à effectuer des prestations mais uniquement sur base de besoins de la Défense (besoins reconnus par HRB-DNR). Les militaires de réserve qui correspondent au profil demandé seront contactés par les services de HRB-DNR/G.

En finale, les militaires de réserve retenus seront engagés.

HRB-DNR/G est l'autorité qui transmettra les éléments nécessaires à l'ESA 165.

Après exécution de(s) (la) prestation(s) les documents dûment remplis seront remis par le militaire de réserve à l'ESA 165 dans les plus brefs délais.

Remarque :

Annuellement HRB-DNR exhortera les militaires de réserve du PRC à opter pour une fonction dans l'organisation. Si après une période maximale d'un an AUCUNE affectation dans une nouvelle unité n'a pu être trouvée, le militaire de réserve concerné passera immédiatement dans la cellule Mob Res.

L'[annexe B](#) décrit en cette matière les possibilités et actions à entreprendre.

4. Rengagements

Le militaire de réserve peut demander un rengagement au moyen d'un Mod B via l'ESA 165.

5. POC

La gestion au sein de l'ESA 165 est subdivisée par catégorie de personnel. Vous trouverez ci-après vos interlocuteurs directs:

a. Administration des Offr Res :

(1) Soit : 02-701-1194 (9-2400-1194) +ASE165 (ASE165@mil.be)

(2) Soit : 02-701-6306 (9-2400-6306)

b. Administration des SOffr Res :

(1) Soit : 02-701-6295 (9-2400-6295) +ASE165 (ASE165@mil.be)

(2) Soit : 02-701-4078 (9-2400-4078)

**MODALITES PRATIQUES CONCERNANT LE PASSAGE VERS ET LA GESTION DES RESERVISTES
DANS LA "MOB RES" VIA HRA-E/N**

1. Passage de l'unité vers la "Mob Res" (HRA-E/N – Mob Res)

a. Qui passe

- les militaires qui sont repris de plein droit dans la réserve (Ref 1) et qui n'occupent pas de place dans l'organisation ;
- les militaires de réserve qui à la demande de leur Chef de Corps et avec l'accord de HRB-DNR n'ont plus l'autorisation ou la capacité d'occuper une place dans l'organisation
- les militaires de réserve ayant encore des obligations militaires et qui le souhaitent

b. Actions au niveau de l'unité dont un militaire de réserve passe à la Mob Res

Après avoir reçu de HRB-DNR la confirmation de la mutation planifiée de l'intéressé, l'unité convoquera le plus rapidement possible le militaire de réserve afin :

- d'établir une note d'évaluation pour ceux qui répondent aux conditions pour être proposés au prochain comité d'avancement en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent ;
- d'établir une proposition d'avancement selon les directives HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité) à joindre au dossier personnel;
- de récupérer l'équipement de Corps (voir Par 2 ci-après);

L'unité avertira HRB-DNR lorsque toutes les formalités administratives susmentionnées auront été exécutées et proposera une date de mutation.

Après réception du message de mutation vers la Mob Res de HRB-DNR, l'ESA de l'unité transmet le dossier personnel complet, inclus la dernière évaluation et éventuellement la proposition d'avancement selon les directives HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité), à HRA-E/N-Arch/Mob Res. Les dossiers incomplets seront refusés par HRA-E/N. Autres actions : voir [Ann C](#).

c. Actions au niveau de l'unité pour un militaire d'active qui à sa demande démissionne et passe de plein droit dans la Mob Res

Parallèlement aux actions décrites en Ann C, l'ESA veillera à ce que lors de l'établissement du Mod B 'démission sur demande' le texte standard suivant soit mentionné sur la première page et que le militaire concerné indique son choix aux points (2) et (3) ci-après :

« pris connaissance et déclaration (passage dans le cadre de réserve) :

- (1) Je déclare avoir pris connaissance du fait que je passe de plein droit dans le cadre des militaires de réserve pour une durée de 10 ans, sans toutefois dépasser le 31 Dec de l'année où j'atteindrai l'âge de 60 ans (Reg A16-R10, Art 10, Art 11 et Art 12).*
- (2) Je désire/ne désire pas⁽¹⁾ effectuer des prestations de rappel sur base volontaire (Reg A16-R11, Art 42 & Art 77).*
- (3) Je désire/ne désire pas⁽¹⁾ participer à l'avancement dans le cadre de réserve. Le renoncement est définitif et irréversible (Reg A16-R10, Art 65ter).*

(1) biffer la mention inutile »

Par cette voie, il/elle prend connaissance du fait qu'il/elle passe dans la réserve en déclarant vouloir ou non participer activement à la réserve ainsi que de vouloir ou non participer à l'avancement.

Ce Mod B est transmis au gestionnaire du personnel de HRB-CP ou HRB-VR, qui le renverra sans autres formalités si le texte mentionné ci-dessus n'apparaît pas et/ou si l'intéressé n'a pas fait ses choix.

Comme d'application actuellement, HRB-VR ou HRB-CP établira et transmettra pour confirmation, après acceptation de la démission par MOD, la note (s'il s'agit d'un officier démissionnaire) ou le message (s'il s'agit d'un sous-officier ou d'un volontaire de carrière démissionnaire) à l'unité concernée dont une copie à HRB-DNR/G.

Après confirmation de l'acceptation de la démission (décision MOD), l'unité contactera le militaire afin :

- de notifier la démission (note / message de HRB-VR ou de HRB-CP) ;
- le cas échéant (si l'intéressé prétend à participer à l'avancement : voir Par 2 de la déclaration) d'établir une note d'évaluation pour ceux qui sont dans les conditions pour être proposés au prochain comité d'avancement en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent ;
- le cas échéant (si l'intéressé prétend à participer à l'avancement) d'établir une proposition d'avancement selon les directives de HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité) à ajouter au dossier personnel ;
- de récupérer l'équipement de corps (voir Par 2 ci-après).

Lorsque les formalités susmentionnées ont été remplies, l'unité transmet le dossier personnel complet, incluses éventuellement la dernière évaluation et la proposition d'avancement selon les directives de HRB-Eval/Admin (première et éventuellement deuxième autorité) à HRA-E/N-Arch/Mob Res. Les dossiers incomplets seront refusés par HRA-E/N-Arch/Mob Res.

d. Actions au niveau de HRB-DNR/G

HRB-DNR/G est le service responsable pour prescrire les mutations vers HRA-E/N-Arch/Mob Res et pour vérifier préalablement la situation statutaire actuelle du réserviste concerné.

La date de mutation des militaires qui passent de plein droit à la réserve est prescrite statutairement. Pour les autres militaires qui mutent à la cellule Mob Res, la date de mutation sera prescrite par HRB-DNR/G après que :

- soit l'unité ait donné confirmation de clôturer administrativement le dossier personnel concerné, accompagné d'une proposition de date de mutation comme déterminé au Par 1.b. ci-dessus ;
- soit HRB-DNR/G ait été mis en possession du document « prise de connaissance et déclaration » par HRB-VR ou HRB-CP comme mentionné au Par 1.c. ci-dessus.

Après réception de cette déclaration / note / message, un Ex est transmis le cas échéant à HRB-Eval.

Un avis d'affectation est transmis à l'intéressé.

e. Actions au niveau HRA-E/N-Arch/Mob Res

HRA-E/N-Arch/Mob Res gèrera les dossiers personnels complets dès que ceux-ci auront été transmis. Les dossiers non conformes seront renvoyés.

A partir de la reprise du dossier personnel, les tâches administratives se passent via HRA-E/N. Les points de contact en cette matière sont repris au Par 4. ci-dessous.

2. Equipement de Corps

Les directives concernant l'octroi d'équipement de corps sont reprises dans la directive DG MR.

Ref: DGMR-GID-FCCOM-SEIC-001 du 05 Jul 11 – plus particulièrement Pt 2.c.

Un militaire du cadre de réserve qui ne dépend plus, ni d'une unité d'active, ni de l'ESA 165 (PRC), rentrera tout son équipement de corps.

3. Prestations

Durant toute la période où les militaires de réserve sont affectés à la cellule HRA-E/N-Arch/Mob Res, ils ne peuvent, ni exécuter des prestations, ni prétendre à des années d'ancienneté.

4. POC

Chef HRA-E/N-Arch: Cdt Grégoire DERDEYN : 02/701.36.79 – gregoire.derdeyn@mil.be

a. HRA-E/N-Arch / Mob Res:

AdjtMaj Gino SINESSAEL – 02/701.46.73 – gino.sinessael@mil.be

b. HRA-E/N-Arch

- Adjt Marc STEENMANS – 02/701-4529 – marc.steenmans@mil.be

- Mme Véronique DEPLUS – 02/701-4529 – veronique.deplus@mil.be



Le 65^e congrès de la CIOR et le 66^e congrès de la CIOMR auront lieu à Copenhague, Danemark, du 30 juillet au 04 août 2012 (ouverture de la Compétition militaire (MILCOMP) le 26 Juillet).

Le congrès mettra en avant le Symposium annuel de la CIOR le 31 juillet.

Le symposium de la CIOMR portera sur **"Head and Neck Trauma, Prevention, Treatment and Long term Care"**



Sur le site internet (<http://www.cior.net>), vous trouverez le programme prévisionnel et les informations sur le lieu, position géographique, l'hébergement et l'inscription.

Le centre de congrès le plus récent et moderne de Copenhague accueillera le congrès ainsi que l'atelier des jeunes officiers de réserve (AJOR). La Compétition Militaire (MILCOMP) sera hébergé par la garde royale "Royal Life Guard" au sein de leur casernement situé au nord de Copenhague.

Activité CRMRLg — Te Deum — Sam 21 Jul



Date : samedi 21 juillet 2012.

Heures : 10 heures 30 = RV

11 heures = te deum à la Cathédrale St Paul de Liège.

12 heures = réception au palais provincial – place St Lambert

Lieu de rendez-vous : Place St Paul à Liège à hauteur de la rue « Tournant-Saint-Paul ».

Possibilités de parking : parking de la place St Paul ou Cathédrale (... et dans la cour du Palais Provincial – Place St Lambert)

Qui : les militaires de Réserve membres du Cercle.

Tenues : Service-Dress, chemise blanche cravate noire, distinctions honorifiques grands modules. Grande tenue bleue (épaulettes dorées, DH grands modules)

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

Limite d'inscription : 10 juillet 2012

Activité CRMRLg — Les coteaux de la Citadelle — Ven 31 Aou

Date : vendredi 31 août 2012.

Heures : 18 h 45.

Lieu de rendez-vous : Place St Barthélemy à Liège à côté de la fontaine.

Possibilités de parking : dans les environs (entre autres Place des Déportés)



Qui : les militaires de Réserve membres du Cercle et leurs familles.

Tenue : citadine (se méfier de la fraîcheur de la fin de journée).

Que ferons-nous :

- Découverte pédestre de quelques monuments et site de la colline de la citadelle.
- Marche citadine de plus ou moins 6 km au départ de la Place St Barthélemy, sentier de la citadelle, quartier du Péri et de Pierreuse, Place St-Lambert et retour Place St Barthélemy.
- La découverte des monuments et sites est commentée.
- Observation et estimation des distances vers la vallée de la Meuse.

A l'issue de la promenade, nous pourrons prendre un verre place du marché.

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

Limite d'inscription : 25 août 2012

Activité CRMRLg — Tir pour cadres de Réserve — Sam 15 Sep

Quoi : Tirs 9 mm pour cadres de Réserve

Date : samedi 15 septembre 2012.

Heures : de 0830 Hr à 1230 Hr.

Lieu de rendez-vous : Centre de Maîtrise de la Violence (CMV) de la Zone de Police (ZP) de Liège, rue Bodson, 100 à 4030 Grivegnée.

Qui : les militaires de Réserve membres du Cercle.

Ce que nous fournissons :

Armes (pistolet) et munitions (**9 mm**) – *pas d'armes personnelles.*

Les moniteurs – *pas de présence d'accompagnant sur le pas de tir.*

un local pour tirs des moins expérimentés

Les tirs :

Le parcours de tir de fin de session de formation de Base d'un Aspirant Inspecteur (35 cartouches).

Il peut être effectué deux fois. La connaissance des TTC est un préalable très fortement souhaité.

Un parcours adapté pour ceux qui ont déjà participé en 2011.

Tenue :

Tenue de campagne (***de préférence***)

Tenue adaptée au tir

Comment s'inscrire:

25 € par tireur à virer sur le compte IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1 de Cercle Mil Res Liège – Rue St Laurent, 79 – 4000 LIEGE (paiement vaut inscription).

Communication : Tir du 15 septembre 2012 + nom du membre

Limite d'inscription : S'inscrire (paiement) avant le 5 septembre 2012

Souvenir du tir de l'année passée



Activité CRMRLg — BBQ des familles — Dim 16 Sep

Quoi : Barbecue des familles du CRMRLg

Date : 16 septembre 2012.

Heures : 10 Hr 30 ou 12 Hr à

Lieu de rendez-vous : Rue Halinsart, 174 à 4878 Fraipont/Trooz (chez notre ami Yves Baidak)

Qui : les membres du Cercle et leurs familles.

Intérêt : se retrouver pour encore un peu prolonger la douceur des vacances.

PAF :

15 € par personne pour la promenade apéritive et le BBQ

10 € par personne pour le BBQ seul.

Païement sur place.

Promenade apéritive :

10 Hr 30 au RV.

Petite promenade de +/- 5 km. Haltes avec dégustation fromage et vin.

BBQ :

Vous apportez : pommes de terre, salades et boissons

Yves Baidak vous cuisine la viande fournie par le Cercle.

L'apéritif et le dessert vous sont également offert par le Cercle.

Tenue :

Vêtements adaptés aux conditions météo.

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

S'inscrire avant le 10 septembre 2012





L'Assemblée Générale Annuelle Statutaire (AGS) du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de LIEGE se tiendra le **Judi 8 novembre** à 19 heures 45 Quartier Médecin Lieutenant Joncker, rue Saint-Laurent, 79 – 4000 LIEGE



Le Repas de Corps – Ladies night du Cercle se tiendra le **Samedi 24 novembre** à 19 Hr 30 au restaurant « **La Bergerie** », rue des Cailloux, 83 - 4000 Liège (Coincée), à côté du monument interallié.



Vous retrouverez toutes les informations utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse :

crmrlg@skynet.be

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
GSM : 0475/45.51.93 – Fax : 04/220.84.95
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 09h00 à 11h00
Mercredi de 09h00 à 11h00
Vendredi de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Compte général (cotisations, activités) : 000-0393686-60
IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

Cotisation annuelle : 16 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.38
URNSOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.37
HRG-C/Res : Quartier Reine Astrid – Rue Bruyn, 1 – 1120 Bruxelles
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPSLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSAV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.60
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Capt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal